

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La Commission se réunit tous les mardis de 15h à 17h
Tél. Direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Mardi 04 Février 2020
P.V. n° 27

Le Président : M. Gérard IVORA

Le secrétaire : M. André ABLARD

Présents : MM. André VITIELLO - Antoine MANCINO - Gérard BORGONI - M. Jean-Paul RUIZ

ORDRE DU JOUR

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

CORRESPONDANCES

- SOCIETE MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT du 03 février 2020 : Documents gazon synthétique : noté.
- MAIRIE de TOULON du 3 février 2020 : Eclairage stade Fernandez Toulon : pris note.
- SC NANS du 3 février 2020 : stade municipal : noté.
- DRACENIE PROVENCE VERDON AGLOMERATION du 3 février 2020 : éclairage stade des Arcs : pris note.

COURRIERS ENVOYES

- DRACENIE PROVENCE VERDON AGLOMERATION le 3 février 2020 : stade R. Brulat de Draguignan.
- LIGUE MEDITERRANEE le 4 février 2020 : classement stade municipal de Rougiers.
- MAIRIE DE ROUGIERS le 4 février 2020 : classement du stade municipal.

Suite à la décision du Comité Directeur lors de la séance du 14 octobre 2015 CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2018 / 2019

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classée peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion
Mardi 11 février 2020

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : André ABLARD